Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 074-217402981-20240226-DEL24_DG_019-DE

Vétraz Monthoux

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024.019

Séance du **VINGT-SIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Date de la convocation : Mardi 20 février 2024
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme PELLIER Pascale
Quorum : 14

17 présents :
MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, ROGUET

7 pouvoirs :
Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES CHATAGNAT, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Isabelle PAILLASSON à Guy LAMBELET Olivier ALPSTEG à Maurice BERTRAND, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Fabienne PICHAT, Stéphanie BREGEGERE à Véronique FENEUL

3 absents :
MM. RIBOURDOUILLE, RICHARD, SILLARD

Objet : Attribution des lots 10, 11 et 13 du marché de travaux de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin (marché n°2308)

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R.2161-2 à R.2161-5 ;

Vu la délibération n°2019.059 du 18 juin 2019 du Conseil Municipal approuvant le projet de restructuration du groupe scolaire René Cassin ;

Vu la délibération n°2021.044 du 19 avril 2021 du Conseil Municipal actant que l'opération s'intitule désormais « Construction du nouveau groupe scolaire René Cassin » et validant le programme de l'opération ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 26 février 2024 ;

Considérant le besoin de la Commune de Vétraz-Monthoux de construire une nouvelle école du fait de l'accroissement du nombre d'élèves sur la Commune chaque année ;

Considérant que le marché de travaux est divisé en 20 lots :
- Lot n°1 : Terrassement / VRD
- Lot n°2 : Espaces verts / Aménagements extérieurs
- Lot n°3 : Equipements sportifs
- Lot n°4 : Fondations spéciales
- Lot n°5 : Gros œuvre
- Lot n°6 : Charpente / Ossature bois
- Lot n°7 : Couverture zinc
- Lot n°8 : Etanchéité

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 074-217402981-20240226-DEL24_DG_019-DE

- Lot n°9 : Menuiseries extérieures bois / Occultations
- Lot n°10 : Serrurerie
- Lot n°11 : Doublages / Cloisons / Plafonds / Peintures
- Lot n°12 : Cloisons agroalimentaires
- Lot n°13 : Menuiseries intérieures bois / mobilier
- Lot n°14 : Chapes
- Lot n°15 : Sols souples / Carrelages / Faïences
- Lot n°16 : Parquet bois
- Lot n°17 : Ascenseur
- Lot n°18 : Plomberie – sanitaire / chauffage / VMC
- Lot n°19 : Electricité
- Lot n°20 : Equipements de cuisine

Considérant que la durée totale du marché est de 16 mois ;

Etant précisé que les lots 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 ont été attribués par délibération du conseil municipal du 23 octobre 2023.

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 2 décembre 2023, au JOUE le 5 décembre 2023, et la mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation www.mp74.fr le 2 décembre 2023 ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée initialement au 11 janvier 2024 à 13h00 ;

Considérant la modification de la date limite de remise des offres au 26 janvier 2024 à 13h00 ;

Considérant que 9 plis ont été réceptionnés dans les délais, soit :

- 1 pli pour le lot n°10 ;
- 6 plis pour le lot n°11 ;
- 2 plis pour le lot n°13 ;

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 26 février 2024 attribuant :

- le lot n°10 à l'entreprise SAS SOCIETE DE TRAVAUX ALPINS pour un montant de 622 224,21 € HT, soit 746 669,05 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse ;
- le lot n°11 à l'entreprise COBERT pour un montant de 1 088 738,05 € HT, soit 1 306 485,66 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse ;

Considérant les montants encore élevés des réponses pour le lot 13.

Considérant l'estimation élevée, due notamment aux contraintes techniques de l'escalier, la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 26 février 2024 déclarant sans suite le lot n°13 pour motif d'intérêt général pour dépassement des crédits budgétaires alloués à l'opération.

La Commission d'Appel d'Offres demande un allotissement de ce lot en 2 lots a et b afin d'isoler l'escalier.

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 26 février 2024 déclarant l'offre de :

- l'entreprise SEDIP irrégulière du fait de l'absence d'un chiffrage partiel (DPGF incomplète)
- l'entreprise SAS REVOLTA BLAUDEAU ISOLATION irrégulière car l'offre est techniquement incomplète
- l'entreprise SAS PERRIN du fait de l'absence de variante exigée

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 074-217402981-20240226-DEL24_DG_019-DE

2024.019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **PREND ACTE** des décisions d'attributions de la Commission d'Appel d'Offres pour les lots n°10 et 11

ARTICLE 2 : **PREND ACTE** de la décision de déclaration sans suite de la procédure du lot n°13 pour dépassement des crédits budgétaires alloués à l'opération

ARTICLE 3 : **PREND ACTE** de la décision de déclarer les offres des entreprises SEDIP, SAS REVOLTA BLAUDEAU ISOLATION et SAS PERRIN irrégulières

ARTICLE 4 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés à intervenir avec les entreprises retenues

ARTICLE 5 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à relancer le lot déclaré sans suite

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 04 mars 2024
Le Maire

Patrick ANTOINE

MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX (74100)

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 07/03/2024

MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX (74100)

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.